

## 2019\_CT2\_134

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2019**

---

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUEIX Roger – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUEIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à GACHON Loïc – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLÉ Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable  
Forêt**

■ Séance du 21 mars 2019

**06\_2\_02**

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2019**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_134-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

#### ■ Séance du 28 Mars 2019

10036

#### ■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe plus de 40 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet.

Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés et en projet.

A ce titre, il est consulté par le Ministère en charge de l'environnement dans le cadre de l'instruction de demandes de label, comme c'est le cas pour le renouvellement du label pour le massif Concors Sainte-Victoire.

Il apporte à ses membres un appui technique et des compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, formations, rencontres nationales ...

A titre d'exemple, les rencontres nationales 2016 se sont déroulées sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire. Elles ont accueilli 250 personnes, tous les Grand Sites de France étant représentés, sur le thème des « outils de la gestion paysagère ».

Le réseau s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication.

Il contribue à l'attractivité de la destination France et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_134-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Le Grand Site Sainte-Victoire fait partie des fondateurs du Réseau des Grands Sites de France créé en 2000.

L'adhésion au Réseau est soumise au paiement d'une cotisation annuelle comprenant une part fixe et une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente. Pour l'année 2018, la cotisation s'élevait à 4 900 €. Pour 2019, il n'est pas prévu d'augmentation de cette cotisation. Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au réseau des Grands Sites de France et de payer la cotisation correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors et Sainte-Victoire et relative aux modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire et relative aux modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il est important que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion au Réseau des Grands Sites de France afin de disposer d'un appui technique et de compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables, notamment en cette période de renouvellement du label Grand Site de France.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association du Réseau des Grands Sites de France et le règlement de la cotisation d'un montant de 4 900 € pour l'année 2019.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190321-2019_CT2_134- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement, nature 6281, fonction 76.

Pour enrôlement,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages, Parcs et  
Espaces Naturels  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_134-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2019**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	67
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	67
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **27 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_134-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019